

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 26 avril à 18 heures 30

Présents : 7

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIERMM. SAVIN -BARRAL - BOISSIER DESCOMBES -
BOIVENT - MERCIER - SUTRE - TEILLET**EXCUSES** : MM. ALLEGRE - SUTRE**ABSENTS** : MME BOUDOIRE MM. CALVET - REMAUD**POUVOIRS** : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN

M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Madame COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-04-09 D**OBJET : Vote des subventions 2013**

Madame Mounier, trésorière adjointe de l'association Jauldes, Sports et Loisirs est invitée à sortir.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant d'associations, regroupements ou amicales qui ont été reçues en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, le versement des subventions ci-dessous, précision faite que la subvention attribuée au Comité de Jumelage a fait l'objet d'une voix contre :

➤ Club des aînés de Jauldes	350,00 €
➤ AIPE « Coulgens-Jauldes »	1 764,00 €
➤ Entente pongiste Tourriers Jauldes	350,00 €
➤ Comité de jumelage de Jauldes	300,00 €
➤ Les Enfants de la Braconne	225,00 €
➤ Association Pédagogique Interscholaire du secteur de Saint Amant de Boixe	50,00 €
➤ Jauldes Animations Loisirs	400,00 €
➤ Amicale des Anciens Combattants de Jauldes	150,00 €
➤ Gym douce Jauldoise	200,00 €
➤ Jauldes, Sports et Loisir	500,00 €
➤ Les Ryres en Nez Veillent	90,00 €
➤ GRAHT	250,00 €
➤ GIDON Brie Champniers	200,00 €

A noter que concernant le Comité de Jumelage, la subvention a été limitée au montant des dépenses présentées (300 €).

Fait à Jauldes, le 03 mai 2013

Le Maire**Eric SAVIN**